



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2020-011

PUBLIÉ LE 9 JANVIER 2020

Sommaire

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2020-01-01-002 - Délégation de signature M. DI MASCIO (1 page)

Page 3

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2020-01-01-002

Délégation de signature M. DI MASCIO

délégation de signature pour M. DI MASCIO directeur adjoint

Décision de délégation de signature

LE DIRECTEUR DE L'EPSM GEORGES DAUMEZON,

Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 et suivants,
Vu le Code des marchés publics,
Vu la délégation de signature n°14-2018 du 5 juin 2018
Vu l'arrêté en date du 2 décembre 2015 nommant Monsieur Jean-Yves BOISSON en qualité de directeur de l'EPSM Georges Daumezon,
Vu l'organigramme de la direction de l'EPSM Georges Daumezon en date du 1^{er} janvier 2020,

DECIDE

Article I : Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur DI MASCIO Bruno, directeur adjoint chargé de la logistique, des achats et du patrimoine, à l'effet de signer au nom du directeur les actes administratifs de toute nature ressortissant aux attributions de sa direction fonctionnelle et notamment ceux relatifs aux marchés publics, commandes et liquidation des dépenses, à l'exception :

- Des marchés publics et commandes d'un montant supérieur à 90 000 euros hors taxes,
- Des actes d'acquisition ou de cession immobilière, ainsi que des baux de plus de 6 ans.

Article II : Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur DI MASCIO Bruno, directeur adjoint chargé de la logistique des achats et du patrimoine, à l'effet de représenter le pouvoir adjudicateur dans la procédure des marchés publics et de signer tout document y afférent, à l'exception de l'adjudication et de la signature des marchés publics d'un montant supérieur à 90 000 euros hors taxes.

Article III : Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Sophie PICAULT, attachée d'administration hospitalière, responsable de l'économat, des approvisionnements et des achats, à l'effet de signer au nom du directeur les actes administratifs relatifs aux marchés publics, commandes et liquidation des dépenses d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 euros hors taxes.

Article IV : Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Sylvie JARRY-COURRIOU, adjoint des cadres, à l'effet de signer au nom du directeur les actes administratifs relatifs aux marchés publics, commandes et liquidation des dépenses des seules classes 2 et 6 d'un montant unitaire inférieur ou égal à 3 000 euros hors taxes.

Article V : la présente décision, qui remplace et annule à la date de sa signature la décision de délégation de signature 14-2018 précitée du 5 juin 2018, sera notifiée aux intéressés, affichée dans l'établissement, publiée au recueil des actes administratifs du département du Loiret et sera communiquée, pour information au conseil de surveillance et au trésorier de l'établissement.

Fait à Fleury les Aubrais, le 1^{er} janvier 2020
Le Directeur de l'EPSM G. Daumezon
Jean-Yves BOISSON